

**[TRADUCTION]**

Gaëtane Lemay, greffière  
Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Le 28 février 2020

**Objet : Demande de comparution devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international – Besoin urgent d’appuyer les industries créatives canadiennes en appliquant immédiatement la prolongation de la durée du droit d’auteur**

Madame la Greffière,

Je vous écris aujourd’hui pour vous demander d’inviter Éditeurs de Musique au Canada à témoigner lors de l’étude menée par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur le projet de loi C-4, Loi portant mise en œuvre de l’Accord entre le Canada, les États-Unis d’Amérique et les États-Unis mexicains.

Comme vous le savez, en vertu de l’Accord entre le Canada, les États-Unis d’Amérique et les États-Unis mexicains (ACEUM), le droit d’auteur a été prolongé à la vie de l’auteur plus 70 ans. Cette disposition harmonise les pratiques canadiennes à celles de nos partenaires commerciaux internationaux et est nécessaire pour permettre à l’industrie de la musique, et surtout au secteur de l’édition, de prospérer.

Comme nous l’avons mentionné dans la lettre ouverte aux parlementaires ci-jointe, signée par Éditeurs de Musique au Canada et six autres organisations, les dispositions relatives à la prolongation du droit d’auteur énoncées dans l’ACEUM doivent entrer en vigueur immédiatement, dans les meilleurs délais et sans condition. Il est primordial de ratifier l’ACEUM rapidement pour s’assurer que les auteurs et les compositeurs de musique canadiens ainsi que les petites et grandes entreprises qui investissent dans l’édition musicale soient convenablement rémunérés pour leur travail.

**Pourquoi appliquer les dispositions sur la durée du droit d’auteur maintenant?**

**Create. Promote. Protect. | Créer. Promouvoir. Protéger.**

Chaque jour, on entend de la musique et des chansons canadiennes à la radio, sur les services de diffusion en continu, dans les jeux vidéo, dans les films, à la télévision et dans d'autres productions de contenu sur écran à travers le monde.

Nous recommandons fortement d'appliquer immédiatement et sans condition la prolongation du droit d'auteur et de ne pas attendre la période de 30 mois prévue par l'ACEUM. Pendant cette période, de nombreuses œuvres pourraient entrer dans le domaine public et ainsi faire perdre aux créateurs et aux éditeurs les avantages monétaires de leur dur labeur en plus de réduire leur capacité à réinvestir dans l'économie canadienne.

La modernisation de la *Loi sur le droit d'auteur* pour accorder aux détenteurs de droits canadiens les mêmes protections que leurs concurrents internationaux est essentielle si l'on veut aider les créateurs canadiens et les entreprises qui investissent en eux à continuer d'exporter leurs œuvres partout dans le monde. Un régime de droit d'auteur avant-gardiste et adapté à l'ère numérique favorisera l'innovation canadienne, la croissance et les investissements dans un secteur clé de l'économie de notre magnifique pays.

Éditeurs de Musique au Canada est une organisation basée sur l'adhésion, fondée en 1949, qui veille à ce que les éditeurs de musique travaillant au Canada soient entendus. Sa mission est de créer des opportunités commerciales pour ses membres et de promouvoir leurs intérêts et ceux de leurs partenaires auteurs de chansons par le biais de la sensibilisation, de la communication et de l'éducation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre [mémoire](#) déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020 et notre rapport exhaustif sur les répercussions de notre industrie, intitulé [Export Ready, Export Critical : Music Publishing in Canada](#) [disponible en anglais seulement].

J'aimerais vraiment avoir l'occasion d'aborder plus en profondeur ces importantes questions lors de l'étude du comité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, mes salutations distinguées.



Margaret McGuffin  
Directrice générale, Éditeurs de Musique au Canada  
Tél. : 416-926-1966, poste 282  
[mmcguffin@musicpublishing.ca](mailto:mmcguffin@musicpublishing.ca)

Create. Promote. Protect. | Créer. Promouvoir. Protéger.

56, rue Wellesley Ouest, bureau 320 • Toronto (Ontario) • M5S 2S3 Tél. : 416.926.7952 • [www.musicpublisher.ca](http://www.musicpublisher.ca)

c.c. Leo Housakos, sénateur, président du comité  
Paul Massicotte, sénateur, vice-président du comité  
Salma Atallahjan, sénatrice

Peter Boehm, sénateur  
Patricia Bovey, sénatrice  
Jane Cordy, sénatrice  
Mary Coyle, sénatrice  
Dennis Dawson, sénateur  
Tony Dean, sénateur  
Stephen Greene, sénateur  
Michael MacDonald, sénateur  
Thanh Hai Ngo, sénateur  
Raymonde Saint-Germain, sénatrice

Create. Promote. Protect. | Créer. Promouvoir. Protéger.

56, rue Wellesley Ouest, bureau 320 • Toronto (Ontario) • M5S 2S3 Tél. : 416.926.7952 •  
[www.musicpublisher.ca](http://www.musicpublisher.ca)

**OPEN LETTER TO MPS AND SENATORS OF THE 43<sup>RD</sup> PARLIAMENT  
UNE LETTRE OUVERTE ADRESSÉE AUX DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DE LA 43<sup>E</sup> LÉGISLATURE**

**Re: Canada-U.S.-Mexico Agreement  
must be ratified as soon as possible**

Dear Parliamentarians,

On behalf of tens of thousands of songwriters, composers and music publishers in Canada, we welcome you back and most of all wish you a productive Parliamentary session.

We thank the government for signing the Canada-U.S.-Mexico (CUSMA) trade agreement last year. Under it, copyright in Canada will be strengthened by extending the term of protection by 20 years, to the life of the author plus 70 years.

**What does this mean for  
innovation in Canada?**

Canadian songs and scores are heard daily on the radio, on streaming services, in video games, and in film, television and other screen-based productions around the world.

Modernizing the Copyright Act to ensure Canadian rights holders have the same protections as their international competitors is a much-needed move to help Canadian creators, and the companies that invest in them, to continue exporting their creations around the world. A forward-looking, digitally attuned copyright regime will foster Canadian innovation, investment, and growth in a key economic sector for our great country.

It is imperative that CUSMA be ratified quickly to ensure that Canadian songwriters, composers and the small and large businesses that invest in music publishing are properly compensated for their work. The term extension provisions in CUSMA should be enacted immediately, without unnecessary delay and with no conditions.

Adding another 20 years to the life of a copyright means a robust creative sector, more Canadian cultural exports, and the growth of many innovative businesses that have embraced the digital market. It is long past time for Canada to catch up to its international trading partners in this respect.

CUSMA presents an amazing, tangible opportunity to expand Canada's music publishing industry, invest more in emerging songwriters and composers and make our Canadian companies even more competitive globally. We urge all Parliamentarians to make the early ratification of CUSMA their top legislative priority.

Sincerely,

**Objet : L'accord Canada—États-Unis—Mexique  
doit être ratifié le plus rapidement possible**

Chers parlementaires,

Au nom de milliers d'auteurs-compositeurs canadiens et d'éditeurs de musique, permettez-nous de vous souhaiter un bon retour et une fructueuse session parlementaire.

Nous tenons à remercier le gouvernement d'avoir signé l'accord commercial Canada—États-Unis—Mexique (ACEUM) l'an dernier. Le texte prévoit que les droits d'auteur au Canada seront renforcés, en prolongeant la durée de protection pour une période de 20 ans de plus, soit la vie de l'auteur plus 70 ans.

**Quelle est l'importance de cette mesure  
pour l'innovation au Canada ?**

Les chansons et compositions canadiennes sont diffusées quotidiennement à la radio, dans les services numériques en continu (streaming), dans les jeux vidéo et dans les productions cinématographiques, télévisuelles et autres productions audiovisuelles.

En modernisant la Loi sur le droit d'auteur pour assurer que les titulaires de droits canadiens aient accès aux mêmes protections que leurs concurrents internationaux, nous aidons les créateurs canadiens et les entreprises qui les appuient à être concurrentiels et à exporter leurs œuvres à travers le monde. Un régime du droit d'auteur orienté vers l'avenir et adapté au monde numérique favorisera non seulement l'innovation, mais aussi l'investissement et la croissance au Canada au sein d'un secteur économique qui joue un rôle clé pour notre pays.

Il est donc essentiel que l'ACEUM ne tarde pas à être ratifié afin que les auteurs-compositeurs et les petites et grandes entreprises d'édition musicale soient rémunérés adéquatement pour leur travail. Les dispositions de l'ACEUM relatives à la prolongation de la durée des droits d'auteur doivent être adoptées sans délai et sans conditions.

En prolongeant de 20 ans la durée de protection du droit d'auteur, nous renforçons le secteur créatif, nous faisons croître les exportations culturelles canadiennes et nous favorisons la croissance de nombreuses entreprises qui saisissent les opportunités du marché numérique. Il est grand temps que le Canada rattrape ses partenaires commerciaux internationaux à cet égard.

L'ACEUM représente une occasion à saisir afin de dynamiser l'industrie canadienne de l'édition musicale, permettant d'investir davantage dans les auteurs et compositeurs, en plus de rendre nos entreprises canadiennes encore plus performantes sur la scène internationale. Nous invitons donc les parlementaires à prioriser la ratification de l'ACEUM.

Cordialement,

